

FORM PTO-1595  
(Rev. 6-93)  
OMB No. 0651-0011 (exp. 4/94)  
M&G- 14209,7USU1

RECORDATION FORM COVER SHEET  
PATENTS ONLY

U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE  
Patent and Trademark Office

To the Commissioner of Patents and Trademarks: Please record the attached original documents or copy thereof.

<p>1. Name of conveying party(ies):</p> <p>KPMG INC.</p>	<p>2. Name and address of receiving party(ies):</p> <p>4097203 CANADA INC. Brouillette Charpentier Fortin 1100, René-Lévesque blvd. West, 25th Floor Montréal, Québec H3B 5C9 Canada</p>
<p>Additional name(s) of conveying party(ies) attached? <input type="checkbox"/> Yes <input checked="" type="checkbox"/> No</p>	<p>Additional name(s) &amp; address(es) attached? <input type="checkbox"/> Yes <input checked="" type="checkbox"/> No</p>

3. Nature of conveyance:

Assignment  Merger  
 Security Agreement  Change of Name  
 Other: Acquisition of Assets and supporting paperwork

Execution Date: October 16, 2002

4. Application number(s) or patent number(s):

If this document is being filed together with a new application, the execution date of the application is:

<p>A. Patent Application No.(s)</p> <p>09/953,495</p>	<p>B. Patent No.(s)</p>
---	-------------------------


Additional numbers attached?  Yes  No

<p>5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:</p> <p>Name: Gregory A. Sebald Address: Merchant &amp; Gould P.C. P. O. Box 2903 Minneapolis, MN 55402</p>	<p>6. Total number of applications and patents involved: 1</p> <p>7. Total fee (37 CFR 3.41): \$40.00  <input type="checkbox"/> Enclosed  <input checked="" type="checkbox"/> Authorized to be charged to deposit account</p> <p>8. Please charge any additional fees or credit any overpayments to our Deposit account number: 13-2725</p>
---	---

Statement and signature: DO NOT USE THIS SPACE

9. To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Gregory A. Sebald  
Name of Person Signing

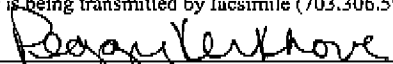
  
Signature

August 12, 2004  
Date

Total number of pages including attachments and document: 3

Do not detach this portion

Mail documents to be recorded with required cover sheet information to:  
Commissioner of Patents and Trademarks  
Mail Stop Assignments  
P. O. Box 1450  
Alexandria VA 22313-1450

<p>CERTIFICATE UNDER 37 CFR 1.6(d): I hereby certify that this paper is being transmitted by facsimile (703.306.5995) to the U.S. Patent and Trademark Office on August 22, 2004.</p> <p>By:  Name: Peggy Kerkhove</p>
--

Public burden reporting for this sample cover sheet is estimated to average about 30 minutes per document to be recorded, including time for reviewing the document and gathering the data needed, and completing and reviewing the sample cover sheet. Send comments regarding this burden estimate to the U.S. Patent and Trademark Office, Office of information systems, PK2-1000C, Washington, D.C. 20231, and to the Office of Management and Budget, Paperwork Reduction Project (0651-0011), Washington, D.C. 20503.

23552  
PATENT TRADEMARK OFFICE

700111031

PATENT  
REEL: 015095 FRAME: 0455

CH \$40.00 132725 09963496

**Document 2** - Offer of purchase of the assets of the bankruptcy of Axiom Automation inc. by the company 4097203 Canada inc. and acceptance of this offer by the Trustee KPMG on October 16, 2002, the document being signed by both parties

**D.2-1**

**BID**

**ASSETS BELONGING TO  
AXIUM AUTOMATION INC.**

To: KPMG Inc., in an official capacity of the bankruptcy syndic of Axiom Automation inc.  
2000, McGill College Avenue  
Suite 100  
Montréal, Québec H3A 3N4

Care of Mr. Gilles Campeau

(Here and after the « Syndic »)

From : 4097203 CANADA INC.  
To the attention of Hubert Sibre  
Brouillette Charpentier Fortin  
1100, René-Lévesque blvd. West  
25th floor  
Montréal, Québec H3B 5C9

(Here and after the Bidder)

**1. DESCRIPTION OF THE ASSETS**

The bidder filed an offer to acquire the assets of Axiom Automation inc. (the Creditor) identified as the Lot 5 *\*rights and interests of the syndic in intangible assets such as trademarks and patents+* of the notice of sales by tender issued by the Syndic.

**D.2-2**

**3. ASSETS INCLUDED**

c) All the rights, titles and interests that may belong to the syndic with regards to any informations, knowledge, or data having been used, prepared, or obtained by the debtor in the context of its operations, as well as any supports on which this information can be found including paper, computer readable, or else, including in particular the information pertaining to any offers, corporate presentations, different reports concerning management systems, operation and quality standards as well as software of any nature used by the debtor.

**D.2-3**

4. Additional conditions

- a) This offer is made in block and can only be accepted as a whole;
- b) All the assets must be free of any debts and charges;
- c) The present offer is conditional to the acceptance by KPMG Inc., in an official capacity of the bankruptcy syndic of BJ & Associates, of the offer made by the bidder with regards to Lot 9 of the assets of BJ & Associates.

**D.2-4**

Signed in Montréal, this October 16, 2002

4097203 CANADA INC.

By: (Signature of Robert Jodoin)  
Robert Jodoin

By the present, the undersigned KPMG Inc., in an official capacity of the Bankruptcy Syndic of Axium Automation Inc. agrees with the terms of the present bid and recognizes having received on this day the total amount of the purchase price including all applicable taxes.

KPMG Inc. in an official capacity of the Bankruptcy  
Syndic of Axium Automation Inc.

By: (Signature of Gilles Campeau)  
Gilles Campeau

**Document 3** - Offer of purchase of the assets of the bankruptcy of BJ & Associates by the company 4097203 Canada inc. and acceptance of this offer by the Trustee KPMG on October 16, 2002 (already submitted). This document is provided to evince the fact that a proviso in document no. 2 has been met (see clause 4c) of document no. 2)

**D.3-1**

KPMG s.r.l.  
Chartered accountant  
2000, McGill College Avenue  
Suite 1000  
Montréal, Québec H3A 3N4

Phone : (514) 840-2100  
Fax: (514) 840-2121  
www.kpmg.ca

October 16, 2002

4097203 Canada Inc.  
7887, Grenache Street, Suite 100  
Anjou, Québec  
H1J 1C4

To the attention of Mr. Robert Jodoin

Subject: In the business of the bankruptcy of BJ & Associates Inc.  
Our file: 33345

---

Dear Sir:

We acknowledge receipt of this offer for sale for the intangible assets in the bankruptcy mentioned herein above, and we would like to confirm our acceptance of this offer.

We enclose to the present copy of the offer duly accepted by the syndic as well as a copy of the invoice for the balance due.

Best regards,

KPMG Inc.  
Syndic

By: (Signature of Gilles Campeau), CA, FCIRP  
Designated Administrator

GC/dm  
Encls.

**D.3-2**

BID

**ASSETS BELONGING TO  
BJ & ASSOCIATES**

To: KPMG Inc., in an official capacity of the bankruptcy syndic of BJ & Associates  
2000, McGill College Avenue  
Suite 100  
Montréal, Québec H3A 3N4

Care of Mr. Gilles Campeau

(Here and after the « Syndic »)

From : 4097203 CANADA INC.  
To the attention of Hubert Sibre  
Brouillette Charpentier Fortin  
1100, René-Lévesque blvd. West  
25th floor  
Montréal, Québec H3B 5C9

(Here and after the Bidder)

1. DESCRIPTION OF THE ASSETS

The bidder filed an offer to acquire the assets of BJ & Associates (the Creditor) identified as the Lot 9 *\*rights and interests of the syndic in intangible assets such as trademarks and patents+* of the notice of sales by tender issued by the Syndic.

**D.3-3**

3. ASSETS INCLUDED

c) All the rights, titles and interests that may belong to the syndic with regards to any informations, knowledge, or data having been used, prepared, or obtained by the debtor in the context of its operations, as well as any supports on which this information can be found including paper, computer readable, or else, including in particular the information pertaining to any offers, corporate presentations, different reports concerning management systems, operation and quality standards as well as software of any nature used by the debtor.

**D.3-4**

4. Additional conditions

- a) This offer is made in block and can only be accepted as a whole;
- b) All the assets must be free of any debts and charges;
- c) The present offer is conditional to the acceptance by KPMG Inc., in an official capacity of the bankruptcy syndic of Axium Automation Inc., of the offer made by the bidder with regards to Lot 5 of the assets of Axium Automation Inc..

**D.3-5**

By the present, the undersigned KPMG Inc., in an official capacity of the Bankruptcy Syndic of BJ & Associates agrees with the terms of the present bid and recognizes having received on this day the total amount of the purchase price including all applicable taxes.

KPMG Inc. in an official capacity of the Bankruptcy  
Syndic of BJ & Associates

By: (Signature of Gilles Campeau)  
Gilles Campeau

**Document 4** - Certificate of the Change of name of 4097023 Canada inc. to become Axiom inc., dated October 24, 2002.

**D.4-1**

CONFIDENTIAL

Mrs. Linda Bernier  
MARQUE D'OR INC.  
651 West, Notre-Dame  
Montréal, Québec H3C 1J1

Our ref.: 7426-1

Subject: 4097203 Canada Inc.  
*Modification in the name of the Corporation*

Dear Linda:

Please find herewith the documents required for the change of the corporate name of the artificial person mentioned herein above:

- Form 4 / Change Provisions duly completed in duplicate;
- the favorable disponibility report related to the name of the Corporation of "Axiom Inc." along with the required consents.

I, Claude Fournier, patent agent registered with the CIPO (patent agent no. 11,227) and the USPTO (patent agent no. 55,976), hereby declare that I have a thorough knowledge of the French and English languages and that the above text is a correct English translation of the corresponding section of the chain of title documents issued by the above-mentioned parties and provided herewith.

Signed in Montréal, this 10<sup>th</sup> of May 2004.



Claude Fournier  
CF/mp

# DOCUMENT 2



OFFRE D'ACHAT

ÉLÉMENTS D=ACTIFS DE  
AXIUM AUTOMATION INC.

A: KPMG INC., ès qualités de syndic à la faillite d=Axiom Automation Inc.  
2000, avenue McGill College  
Bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3N4

À l=attention de M. Gilles Campeau

(Ci-après le \*Syndic+)

DE: 4097203 CANADA INC.  
a/s Hubert Sibre  
Brouillette Charpentier Fortin  
1100, boul. René-Lévesque Ouest  
25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5C9

(Ci-après l= \*Offrant+)

1. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS D=ACTIFS

L=Offrant dépose une offre pour l=acquisition des éléments d=actifs d=Axiom Automation Inc. (la \*Débitrice+) identifiés comme étant le Lot 5 \*droits et intérêts du syndic dans les marques de commerce, brevets et autres actifs intangibles+ à l=avis de vente par soumission émis par le Syndic.

2. MONTANT DE L'OFFRE

2.1 Il est offert une somme globale de six mille dollars (6 000,00 \$) (le « Prix d'Achat »).

2.2 Il est entendu que le Syndic a en sa possession (en fidéicommiss) un dépôt au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$).

3. ACTIFS INCLUS

En plus des actifs énumérés ci-dessus à l'article 1 de cette offre et pour plus de précisions, les actifs suivants sont réputés inclus dans cette transaction soit :

a) Les noms et raisons sociales d=usage incluant toutes marques de commerce déposées sous lesquels faisait affaires l=entreprise;

D.2-1

D.2-2  
+

- D.2-2  
(Cont'd)
- b) Tous les droits, titres et intérêts qui peuvent être en la possession du syndic eu égard aux numéros de téléphone, adresses internet, et autres droits d'usage de cette nature;
  - c) Tous les droits, titres et intérêts que peut avoir le syndic eu égard à toutes informations, connaissances ou données ayant été utilisées, préparées ou obtenues par la Débitrice dans le cadre de ses opérations ainsi que tout support sur lequel cette information peut se retrouver que celui-ci soit sous forme de papier, informatique ou autres, incluant notamment les informations relatives à toutes propositions, présentations corporatives, différents rapports concernant les systèmes de gestion, les standards d'opération et de qualité ainsi que les logiciels de toute nature utilisés par la Débitrice;
  - d) L'achalandage relié à l'exploitation de l'entreprise de la Débitrice de même que tous les droits, titres et intérêts qui peuvent être en possession du syndic, le cas échéant, à tous contrats ou ententes intervenus avec des clients ou fournisseurs de la débitrice;
  - e) Toute documentation, papeterie ou autres fournitures de quelque nature que ce soit ayant pu servir à l'exploitation de l'entreprise de la Débitrice, que celles-ci soient sous forme papier ou informatique.

Il est entendu que la présente offre inclut tous les droits, titres et intérêts sur les actifs d'Axiom Automation Inc. à l'exclusion des actifs tangibles et des comptes à recevoir ainsi que ce qui leur est accessoire.

D.2-3

#### 4. CONDITIONS ADDITIONNELLES

- a) Cette offre est faite \*en bloc+ et ne peut être acceptée qu'en entier;
- b) Tous les actifs doivent être libres et francs de toutes dette et charge;
- c) La présente offre est conditionnelle à l'acceptation par KPMG Inc., ès qualités de syndic à la faillite de BJ & Associés, de l'offre effectuée par l'Offrant eu égard au Lot 9 des actifs de BJ & Associés.

#### 5. DÉCLARATIONS

- a) L'Offrant représente et garantit au vendeur qu'il n'est pas un \*non résident+ aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- b) L'Offrant représente et garantit au vendeur qu'il n'est pas un non canadien+ aux termes de la *Loi concernant l'investissement au Canada*.

#### 6. DÉLAI

La présente Offre n'est valide qu'en autant qu'elle soit acceptée par le Syndic et que toutes les conditions soient rencontrées au plus tard mercredi le 16 octobre 2002 à 17h00.

#### AUTRES CONDITIONS

L'Offrant convient d'être lié par les termes et conditions suivants, sous réserve toutefois des modifications apportées ailleurs à la présente :

- a) La présente Offre dûment acceptée constituera l'acte de vente des actifs acquis entre le Syndic et l'Offrant et la date de clôture sera réputée être à la date où la présente a été dûment acceptée par le Syndic et que les conditions ont été rencontrées mais aussi que le Prix d'Achat a été entièrement payé au Syndic (la « Date de Clôture »);
- b) Si l'Offre est acceptée, le dépôt identifié à l'article 2.2 des présentes sera réputé reçu en acompte sur le Prix d'Achat et l'Offrant versera le solde du Prix d'Achat au Syndic plus tous les autres montants à payer par l'Offrant en vertu des présentes, sous forme de chèque visé à la Date de Clôture;
- c) L'Offrant devra, au plus tard vendredi le 18 octobre 2002, prendre possession des biens qui lui ont été attribués, les déménager à ses propres risques et frais, sans aucune responsabilité ni garantie de la part du Syndic à moins que le Syndic et l'Offrant en conviennent autrement; tout dommage causé aux locaux lors du déménagement des éléments d'actifs sont de la responsabilité de l'Offrant;
- d) Le Syndic retournera promptement à l'Offrant son dépôt si son Offre n'est pas acceptée;
- e) Toutes les taxes fédérales et provinciales pouvant s'appliquer à la vente, y compris la taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services (TPS), le cas échéant, sont en sus du prix soumissionné et devront en tout temps être assumées par l'Offrant. La présente disposition ne cessera pas d'être en vigueur à la Date de Clôture;
- f) Le Syndic demeurera en possession des biens achetés et gardera tous les droits, intérêts et titres y afférent jusqu'à ce que le Prix d'Achat ait été payé en entier;
- g) L'Offrant prendra livraison des biens achetés tels quels où ils se trouvent, à ses frais, à la date à laquelle la présente Offre est acceptée, mais en autant que le solde du Prix d'Achat aura été payé en entier;
- h) Si l'Offrant ne respecte pas les conditions à la présente Offre dûment acceptée par le Syndic, son dépôt et toutes autres sommes versées seront confisqués par le Syndic à titre de dommages-intérêts liquidés pour le retard occasionné. Le Syndic pourra revendre les biens achetés et l'Offrant devra payer au Syndic la différence, le cas


échéant, entre le Prix d'Achat en vertu des présentes et le prix d'achat reçu par le Syndic conformément à cette revente, ainsi que tous les frais et dépenses provenant de cette revente ou entraînés par celle-ci plus un intérêt de 15% par année sur cette différence;

- i) Le dépôt d'une Offre constitue une acceptation irrévocable par l'Offrant de toutes les présentes conditions de vente, sous réserve du délai mentionné à la section 6;
- j) La présente Offre sera acceptée, le cas échéant, en présumant que l'Offrant a examiné les biens offerts en vente. Le Syndic ne fait aucune déclaration et ne permet à quiconque d'en faire pour lui. Le Syndic ne donne aucune garantie, ni implicitement ni explicitement, quant à la description, à l'usage, à la condition, à la qualité ou à la valeur des biens, ou quant à toute autre chose concernant les biens, incluant tout document remis par le Syndic considéré uniquement comme de l'information sans aucune obligation de la part du Syndic et sans représentation quant à son exactitude, compte tenu que le Syndic ne vend seulement que les droits, titres et intérêts qu'il peut posséder dans ces biens. L'Offrant sera réputé s'être fié entièrement à son examen et enquête relativement aux biens offerts en vente, et en être satisfait. Sans pour autant restreindre la portée de ce qui précède, le Syndic exclut expressément toute garantie légale. Le Syndic fournira seulement les actes, relevés, documents et titres en sa possession le jour de son acceptation;
- k) Le Syndic agira en qualité de syndic et il n'aura aucune obligation personnelle en vertu ou à la suite des présentes ou de toute convention accessoire ou de toute vente des biens achetés y afférente;
- l) La validité et l'interprétation des présentes ainsi que de toute convention exécutée aux termes des présentes seront régies par les lois du Québec;
- m) Toutes les stipulations relatives au temps sont essentielles dans les circonstances.

SIGNÉ À MONTRÉAL, ce 16 octobre 2002

4097203 CANADA INC.

Par:

  
Robert Jodoin

Par la présente, le soussigné KPMG Inc., ès qualités de Syndic à la faillite d'Axium Automation Inc. accepte les termes de la présente Offre et reconnaît avoir reçu ce jour la totalité du Prix

d'Achat incluant notamment toute les taxes applicables.

D.2-41  
(Cont'd)

KPMG INC., ès qualités de syndic à la faillite  
d'Axium Automation Inc.

Par:

  
Gilles Campeau

# DOCUMENT 3



KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
2000, avenue McGill College  
Bureau 1000  
Montréal (Québec) H3A 3N4

Téléphone (514) 810-2100  
Télécopieur (514) 840-2121  
www.kpmg.ca

Le 16 octobre 2002

4097203 Canada Inc.  
7887, rue Grenache suite 100  
Anjou (Québec)  
H1J 1C4

*ALL page is  
D. 3-1*

A l'attention de Monsieur Robert Jodoin

**Objet : Dans l'affaire de la faillite de BJ & Associés Inc.  
Notre dossier : 33345**

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre offre d'achat pour les actifs intangibles dans la faillite ci-dessus mentionnée, et désirons vous confirmer notre acceptation de votre offre.

Nous joignons à la présente une copie de l'offre dûment acceptée par le syndic ainsi qu'une copie de notre facture pour le solde dû.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

KPMG Inc.  
Syndic

Par : Gilles Campeau, CA, FCIRP  
Administrateur désigné

GC/dm

P.j.



KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
2000, avenue McGill College  
Bureau 1000  
Montréal (Québec) H3A 3N4

Téléphone (514) 840-2400  
Télécopieur (514) 840-2121  
www.kpmg.ca

Le 16 octobre 2002

4097203 Canada Inc.  
7887, rue Grenache suite 100  
Anjou (Québec)  
H1J 1C4

À l'attention de Monsieur Robert Jodoin

Objet: Dans l'affaire de la faillite de BJ & Associés Inc.  
Notre dossier : 33345

**FACTURE**

Lot 9	6 000,00 \$
TPS - 106116510RT (7%)	420,00
TVQ - 1001678597 TQ0002 (7.5%)	<u>481,50</u>
TOTAL	6 901,50
Moins : Dépôts	(375,00)
SOLDE À PAYER :	<u>6 526,50 \$</u>



**OFFRE D=ACHAT**

**ÉLÉMENTS D=ACTIFS DE  
BJ & ASSOCIÉS**

**A: KPMG INC.,** ès qualités de syndic à la faillite de BJ & Associés  
2000, avenue McGill College  
Bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3N4

À l=attention de M. Gilles Campeau

(Ci-après le \*Syndic+)

**DE: 4097203 CANADA INC.**  
a/s Hubert Sibre  
Brouillette Charpentier Fortin  
1100, boul. René-Lévesque Ouest  
25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 5C9

(Ci-après l= \*Offrant+)

**1. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS D=ACTIFS**

L=Offrant dépose une offre pour l=acquisition des éléments d=actifs de BJ & Associés (la \*Débitrice+) identifiés comme étant le Lot 9 \*droits et intérêts du syndic dans les marques de commerce, brevets et autres actifs intangibles+ à l=avis de vente par soumission émis par le Syndic.

**2. MONTANT DE L'OFFRE**

- 2.1 Il est offert une somme globale de six mille dollars (6 000,00 \$) (le « Prix d'Achat »).
- 2.2 Il est entendu que le Syndic a en sa possession (en fidéicommis) un dépôt au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$).

**3. ACTIFS INCLUS**

En plus des actifs énumérés ci-dessus à l=article 1 de cette offre et pour plus de précisions, les actifs suivants sont réputés inclus dans cette transaction soit :

- a) Les noms et raisons sociales d=usage incluant toutes marques de commerce déposées sous lesquels faisait affaires l=entreprise;

- D.3-3  
(cont'd)
- b) Tous les droits, titres et intérêts qui peuvent être en la possession du syndic en regard aux numéros de téléphone, adresses internet, et autres droits d'usage de cette nature;
  - c) Tous les droits, titres et intérêts que peut avoir le syndic en regard à toutes informations, connaissances ou données ayant été utilisées, préparées ou obtenues par la Débitrice dans le cadre de ses opérations ainsi que tout support sur lequel cette information peut se retrouver que celui-ci soit sous forme de papier, informatique ou autres, incluant notamment les informations relatives à toutes propositions, présentations corporatives, différents rapports concernant les systèmes de gestion, les standards d'opération et de qualité ainsi que les logiciels de toute nature utilisés par la Débitrice;
  - d) L'achalandage relié à l'exploitation de l'entreprise de la Débitrice de même que tous les droits, titres et intérêts qui peuvent être en possession du syndic, le cas échéant, à tous contrats ou ententes intervenus avec des clients ou fournisseurs de la débitrice;
  - e) Toute documentation, papeterie ou autres fournitures de quelque nature que ce soit ayant pu servir à l'exploitation de l'entreprise de la Débitrice, que celles-ci soient sous forme papier ou informatique.

Il est entendu que la présente offre inclut tous les droits, titres et intérêts sur les actifs de BJ & Associés à l'exclusion des actifs tangibles et des comptes à recevoir ainsi que ce qui leur est accessoire.

D.3-4

4. CONDITIONS ADDITIONNELLES

- a) Cette offre est faite \*en bloc+ et ne peut être acceptée qu'en entier;
- b) Tous les actifs doivent être libres et francs de toutes dette et charge;
- c) La présente offre est conditionnelle à l'acceptation par KPMG Inc., à sa qualité de syndic à la faillite d'Axium Automation Inc., de l'offre effectuée par l'Offrant en regard au Lot 5 des actifs d'Axium Automation Inc.

5. DÉCLARATIONS

- a) L'Offrant représente et garantit au vendeur qu'il n'est pas un \*non résident+ aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- b) L'Offrant représente et garantit au vendeur qu'il n'est pas un non canadien+ aux termes de la Loi concernant l'investissement au Canada.

6. DÉLAI

La présente Offre n'est valide qu'en autant qu'elle soit acceptée par le Syndic et que toutes les conditions soient rencontrées au plus tard mercredi le 16 octobre 2002 à 17h00.

#### AUTRES CONDITIONS

L'Offrant convient d'être lié par les termes et conditions suivants, sous réserve toutefois des modifications apportées ailleurs à la présente :

- a) La présente Offre dûment acceptée constituera l'acte de vente des actifs acquis entre le Syndic et l'Offrant et la date de clôture sera réputée être à la date où la présente a été dûment acceptée par le Syndic et que les conditions ont été rencontrées mais aussi que le Prix d'Achat a été entièrement payé au Syndic (la « Date de Clôture »);
- b) Si l'Offre est acceptée, le dépôt identifié à l'article 2.2 des présentes sera réputé reçu en acompte sur le Prix d'Achat et l'Offrant versera le solde du Prix d'Achat au Syndic plus tous les autres montants à payer par l'Offrant en vertu des présentes, sous forme de chèque visé à la Date de Clôture;
- c) L'Offrant devra, au plus tard vendredi le 18 octobre 2002, prendre possession des biens qui lui ont été attribués, les déménager à ses propres risques et frais, sans aucune responsabilité ni garantie de la part du Syndic à moins que le Syndic et l'Offrant en conviennent autrement; tout dommage causé aux locaux lors du déménagement des éléments d'actifs sont de la responsabilité de l'Offrant;
- d) Le Syndic retournera promptement à l'Offrant son dépôt si son Offre n'est pas acceptée;
- e) Toutes les taxes fédérales et provinciales pouvant s'appliquer à la vente, y compris la taxe de vente provinciale et la taxe sur les produits et services (TPS), le cas échéant, sont en sus du prix soumissionné et devront en tout temps être assumées par l'Offrant. La présente disposition ne cessera pas d'être en vigueur à la Date de Clôture;
- f) Le Syndic demeurera en possession des biens achetés et gardera tous les droits, intérêts et titres y afférent jusqu'à ce que le Prix d'Achat ait été payé en entier;
- g) L'Offrant prendra livraison des biens achetés tels quels où ils se trouvent, à ses frais, à la date à laquelle la présente Offre est acceptée, mais en autant que le solde du Prix d'Achat aura été payé en entier;
- h) Si l'Offrant ne respecte pas les conditions à la présente Offre dûment acceptée par le Syndic, son dépôt et toutes autres sommes versées seront confisqués par le Syndic à titre de dommages-intérêts liquidés pour le retard occasionné. Le Syndic pourra revendre les biens achetés et l'Offrant devra payer au Syndic la différence, le cas

échéant, entre le Prix d'Achat en vertu des présentes et le prix d'achat reçu par le Syndic conformément à cette revente, ainsi que tous les frais et dépenses provenant de cette revente ou entraînés par celle-ci plus un intérêt de 15% par année sur cette différence;

- i) Le dépôt d'une Offre constitue une acceptation irrévocable par l'Offrant de toutes les présentes conditions de vente, sous réserve du délai mentionné à la section 6;
- j) La présente Offre sera acceptée, le cas échéant, en presumant que l'Offrant a examiné les biens offerts en vente. Le Syndic ne fait aucune déclaration et ne permet à quiconque d'en faire pour lui. Le Syndic ne donne aucune garantie, ni implicitement ni explicitement, quant à la description, à l'usage, à la condition, à la qualité ou à la valeur des biens, ou quant à toute autre chose concernant les biens, incluant tout document remis par le Syndic considéré uniquement comme de l'information sans aucune obligation de la part du Syndic et sans représentation quant à son exactitude, compte tenu que le Syndic ne vend seulement que les droits, titres et intérêts qu'il peut posséder dans ces biens. L'Offrant sera réputé s'être fié entièrement à son examen et enquête relativement aux biens offerts en vente, et en être satisfait. Sans pour autant restreindre la portée de ce qui précède, le Syndic exclut expressément toute garantie légale. Le Syndic fournira seulement les actes, relevés, documents et titres en sa possession le jour de son acceptation;
- k) Le Syndic agira en qualité de syndic et il n'aura aucune obligation personnelle en vertu ou à la suite des présentes ou de toute convention accessoire ou de toute vente des biens achetés y afférente;
- l) La validité et l'interprétation des présentes ainsi que de toute convention exécutée aux termes des présentes seront régies par les lois du Québec;
- m) Toutes les stipulations relatives au temps sont essentielles dans les circonstances.

SIGNÉ À MONTRÉAL, ce 16 octobre 2002

4097203 CANADA INC.

Par: \_\_\_\_\_

Robert Jodoin

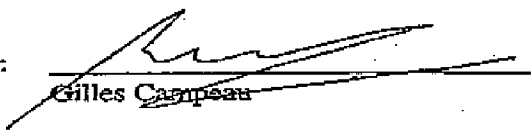
Par la présente, le soussigné KPMG Inc., ès qualités de Syndic à la faillite de BJ & Associés

D.3-5T  
+

accepte les termes de la présente Offre et reconnaît avoir reçu ce jour la totalité du Prix d'Achat  
incluant notamment toute les taxes applicables.

D.3-5  
(cont'd)

**KPMG INC.**, ès qualités de syndic à la faillite  
de BJ & Associés

Par:   
Gilles Campeau